



COMPTE - RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 17 Décembre 2015

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN, Anne THEIL
Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Absents Excusés :

Mme Patricia BRUEL ayant donné procuration à M. Daniel PENE.
Mme Stéphanie DOLIE ayant donné procuration à Mme Isabelle ALVAREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston FORGUES

Le compte-rendu de la séance du 4 décembre est lu par Madame Gisèle DUBARRY.

COMMUNICATION :

- Actualités C.C.H.B.
- P.L.U. : premiers éléments de diagnostic et enjeux
- Recensement de la population (INSEE)
- Dossier lauréatisation TEPOS
- Projet ONF : secteur de forte pente, projet de mécanisation.
- UCCV : remerciement et renoncement au versement de la subvention.
- Observation du SPANC sur le schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Projet école : devise de la République «Liberté Égalité Fraternité»

ORDRE DU JOUR :

1 – TRAVAUX MAIRIE ACCESSIBILITE :

- A/ Avis commission sécurité et accessibilité
- B/ Avenant à l'avant-projet sommaire (APS)

2 – FINANCE-BUDGET

- A/ Recouvrement somme de 75€ d'un particulier pour dommage salle des fêtes.
- B/ Exécution des mandats spéciaux, remboursement de frais.
- C/ Autorisation de dépenses d'investissement anticipées sur le budget 2016.

3 – PERSONNEL COMMUNAL :

- A/ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- B/ Avancement de grade : ATSEM 1^{ère} classe à ATSEM principal de 2^{ème} classe.
- C/ Prime exceptionnelle de fin d'année.

4 – SDE : Eclairage Public

- A/ diagnostic éclairage public : remplacement des lanternes et mise en place de variateur.
- B/ changement mode d'éclairage devant l'église pour diminution de puissance la nuit.

5 – CUISINE CENTRALE : Tarif 2016

6 _ TRAVAUX SOURCE eau potable de HOUNTALADE :

- convention de gestion

7 – CONTRAT DE LOCATION : LES BOUTONS D'OR

Avenant au contrat

8 _ CONTRATS D'ENERGIE (GAZ)

Renouvellement contrats actuels, nouvelles propositions.

9 _ PROJET DE REGLEMENTATION SALLE DES FETES

QUESTIONS DIVERSES :

- Courriers de différents administrés
- Arbre de la laïcité

COMMUNICATION

Actualités CCHB.

Lors de la dernière réunion de la commission des finances de la CCHB, a été évoqué le problème du coût de la mise à disposition des personnels communaux, notamment de la commune de Bagnères. Au départ de la communauté de communes, ce coût avait été estimé à 100 000 €. Actuellement il serait de l'ordre de 300 000 €, peut-être même 400 000 € suite à l'évolution des mises à disposition de personnels qui accompagnent les transferts de compétences à la CCHB. Les élus se sont engagés à actualiser ces compensations en cette fin d'exercice.

M. CHAUVEAU souligne et regrette le rôle dominant de la commune de Bagnères sur le fonctionnement de la CCHB.

Sécurité.

M. le Maire fait état d'une circulaire de la Préfète reçue ce jour dans toutes les communes sur les mesures de sécurité liées au plan Vigie-pirate. Un plan de l'école devra être fourni à la gendarmerie.

P.L.U. : premiers éléments de diagnostic et enjeux.

Le P.L.U. doit s'inscrire dans le PADD du SCOT. Une réunion est programmée avec les quatre autres communes concernées le mardi 5 janvier en présence des responsables du SCOT pour harmonisation.

Recensement de la population (INSEE).

Trois agents recenseurs sont recrutés : mesdames Chéreau, Gaubert, et Chivre.

Une aide de 2653 € est attribuée par l'État pour les indemniser.

Par vote à l'unanimité, le Conseil attribue à chacune une indemnité de 1000 € plus un forfait de 100€ pour les déplacements.

Dossier lauréatation TEPOS.

Il n'y aura pas de nouveau territoire élu en 2016.

La commission régionale vient de déclarer « lauréats » les communes de Bagnères de Bigorre et de Gerde.

Nous sommes en attente de la signature des contrats avec le Préfet de Région. Ces contrats devraient amener 500 000 € de dotation du Fonds de la Transition Énergétique à chacune de ces deux communes.

Cette lauréatation « TEPOS » ouvrira également la porte à d'autres aides, régionales en particulier.

Projet ONF : mécanisation sur des secteurs de forte pente.

Suite à une expérimentation concluante, sous la municipalité précédente, d'un matériel allemand permettant d'exploiter les forêts très pentues, le promoteur du projet envisage d'acquérir ce matériel pour une exploitation dans le département. L'ONF vient de faire le recensement des communes propriétaires de terrains boisés en forte pente. Les communes pourront ainsi vendre des bois qui ne seraient pas exploitables autrement.

UCCV : remerciements et renoncement au versement de la subvention.

L'Union Cycliste de Campan et de la Vallée cesse ses activités. Elle remercie la commune pour ses aides passées et décline le versement de la subvention qui lui avait été attribuée sur l'exercice 2015.

Observation du SPANC sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le SPANC a émis un avis négatif sur la fusion de la CCHB avec la Communauté de Communes du Montaigu.

Projet école : devise de la République « Liberté – Égalité - Fraternité ».

M. le Maire souligne le vœu du Directeur de l'école de voir inscrits sur la façade de l'école la mention « École Publique » et la devise de la République.

ORDRE DU JOUR.

1 - TRAVAUX MAIRIE / ACCESSIBILITE.

1-A La commission sécurité et accessibilité réunie le 26/11/2016 a donné un avis favorable au projet présenté.

1-B Avenant à l'avant-projet sommaire (APS)

Le cabinet d'architecte ESTANGOY a omis de prévoir une rubrique « installation du chantier » dont le coût est estimé à 7 000€.

M. le maire propose de voter un avenant intégrant cette donnée dans le projet.

Vote :

4 abstentions : Mmes A. Theil, P. Bruel – MM. D. Pène, J. Chauveau qui s'étonnent d'un tel oubli sur un poste aussi classique et trouvent le montant trop élevé.

11 voix pour. L'avenant est adopté

2 - FINANCES – BUDGET

2-A Recouvrement d'une somme de 75 € d'un particulier.

La porte du four de la Maison du Village avait été cassée par un particulier.

Son assurance a couvert le sinistre, laissant une franchise de 75 €. Une délibération est nécessaire pour recouvrer cette somme.

Adopté à l'unanimité .

2-B Exécution des mandats spéciaux, remboursement de frais.

M. le Maire a été amené à faire deux déplacements à Paris dans le cadre du TEPOS et demande la prise en charge des frais de transport et d'hébergement correspondant.

Mise au vote :

3 voix contre (Mme P. Bruel, MM D. Pène et J. Chauveau) – arguments : M. Pène n'avait pas été défrayé lors de son précédent mandat – M. Chauveau estime que les indemnités des élus sont faites pour cela.

M. le Maire rappelle que ses indemnités ont été volontairement réduites au quart du montant réglementaire.

12 voix pour. Les frais engagés pour les besoins de la commune seront remboursés.

2-C Autorisation de dépenses d'investissement anticipées sur le budget 2016.

C'est une pratique réglementaire et habituelle afin de pouvoir réaliser des travaux en début d'année sans attendre le vote du budget (montant maximum autorisé : 136 313 €)

Adopté à l'unanimité.

3 - PERSONNEL COMMUNAL.

3-A Détermination des taux de promotion pour les avancement de grades.

M. le Maire propose un taux de 100% permettant de s'adapter à toutes les situations.

Adopté à l'unanimité.

3-B Avancement de grade : ATSEM 1^{ère} classe à ATSEM principal de 2^{ème} classe.

M. le Maire propose cette promotion avec création du poste correspondant et suppression du poste antérieur.

Adopté à l'unanimité.

3-C Prime exceptionnelle de fin d'année.

M. le Maire propose un montant global de 4 570 € à répartir sur les 9 agents (4 500 € en 2014).

Adopté à l'unanimité.

4 - SDE : éclairage public.

4-A Diagnostic de l'éclairage public : remplacement des lanternes et mise en place de variateurs.

Propositions du SDE au titre du programme TEPOS :

- remplacement des lanternes de style 100 watts sodium HP par des lanternes de style 60 watts Cosmos avec réduction de puissance de 30% de 22h. à 6h. ; coût estimé : 18 000 € HT; cette opération permettrait une économie de consommation de 50 % ;

- sur le secteur du Castet et du cimetière, mise en place de 2 variateurs de tension permettant de réduire jusqu'à 40% la puissance de 22h. à 6h. Cette opération d'un montant de 12 000€ HT permettrait de réduire de 30% la consommation desservie sur ce secteur.

Le SDE prendrait en charge la moitié du reste à financer sur fonds propres ainsi que le financement de la TVA.

Projet adopté à l'unanimité.

4-B Changement du mode d'éclairage devant l'église pour diminuer la puissance pendant la nuit.

Une demande a été faite au SDE pour estimation : il en coûterait 2800 €, le SDE prenant la moitié à sa charge.

Comme le projet précédent, cet investissement va bénéficier des aides du TEPOS.

Projet adopté à l'unanimité.

5 - CUISINE CENTRALE.

Le déménagement va intervenir très prochainement. Les employés de la cuisine se chargeront du portage des repas dans les différents points, notamment les écoles.

Le prix de base du repas passera de 3,50 € à 3,75 €. Le Conseil est appelé à définir le montant qui sera facturé aux parents. M. le Maire propose de le maintenir au prix facturé par la CCHB : 3,75 €.

Projet adopté à l'unanimité.

6-TRAVAUX SUR LA SOURCE D'EAU POTABLE DE HOUNTALADE.

Chaque commune co-proprétaire du terrain doit concéder le droit d'usage et d'exploitation par bail emphytéotique (Asté, Lies, Baudéan et Gerde).

Projet adopté à l'unanimité.

7 - CONTRAT DE LOCATION : LES BOUTONS D'OR.

A la recherche d'un nouveau local, et en attente du début des travaux à la mairie, « les Boutons d'Or » souhaitent prolonger leur contrat de location par un avenant.

Leur contrat est reconduit pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016, prorogeable jusqu'au début des travaux.

Avenant adopté à l'unanimité.

8 - CONTRAT D'ENERGIE (GAZ)

Cela concerne le chauffage de l'église, de la mairie et de la Maison du Village.

Le montant actuel est de 7125,55 €.

Sur la base de la consommation actuelle, la société ENGIE propose un contrat de 12 mois renouvelable pour 6390 € (modulable en fonction de la consommation réelle) ou un contrat sur 3 ans sur la base de 6328 €.

A l'unanimité, le Conseil décide de prendre ENGIE comme fournisseur.

Avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme P. Bruel et M. Pène) le Conseil souscrit au contrat de 3 ans.

9-PROJET DE REGLEMENTATION DE LA SALLE DES FETES.

Ce projet est distribué en séance afin que le débat et le vote aient lieu au prochain Conseil.

QUESTIONS DIVERSES.

- Mme P. Bruel demande pourquoi elle n'est jamais convoquée aux réunions de la commission de l'école.

M. le Maire répond qu'il n'existe pas de commission municipale de l'école. Par contre, il existe un Conseil de l'École sous l'autorité du directeur de l'École.

- M. D. Pène aurait souhaité être informé au préalable des projets débattus dans ce présent Conseil qu'il trouve trop chargé.

Courriers d'administrés. M. le Maire fait état de deux courriers :

- l'un déplore le caractère inesthétique de la réserve d'eau sous bâche implantée récemment à l'Argagnat ;

M. J-Cl. Dejeanne fait circuler une photo de cette réalisation faisant ressortir le caractère sobre de son implantation et son caractère sécuritaire.

- l'autre fait état de la dangerosité de la sortie de son domicile sur l'avenue Philadelphie. Le problème est ancien et devrait trouver une solution dans le cadre du TEPOS / mobilité douce.

Arbre de la laïcité.

Dans le contexte actuel des événements nationaux et internationaux, la plantation d'un « arbre de la laïcité » serait un symbole fort pour rappeler les valeurs de la République. Il reste à trouver l'endroit judicieux pour le planter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance
Gaston FORGUES